



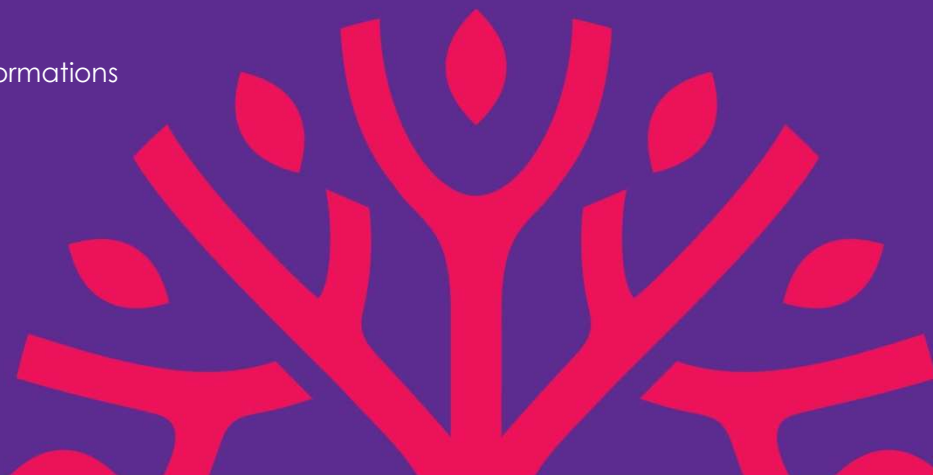
Processus d'évaluation des formations des premiers et deuxièmes cycles

VAGUE B

Jean-Marc Geib
Directeur du département d'évaluation des formations

Françoise d'Epenoux
Chef du département d'évaluation des formations

Décembre 2019



ÉVALUATION HCERES DES FORMATIONS

TRAITS PRINCIPAUX

L'ÉVALUATION DU HCÉRES SE DÉROULE EN **DEUX TEMPS** :

1.A EVALUATION DU PREMIER CYCLE (GRADE LICENCE) DANS LE CONTEXTE DE LA LOI ORE

L'évaluation du Hcéres est ici une évaluation de la politique globale de l'établissement sur son premier cycle avec un simple recueil d'indicateurs issus de l'autoévaluation pour les formations de ce cycle conférant le grade de licence.

1.B EVALUATION DU SECOND CYCLE (GRADE MASTER)

L'évaluation du Hcéres est ici une évaluation des mentions conduisant au grade de master, mentions regroupées en champs de formations. Elle s'appuie sur une autoévaluation préalable des mentions.

2. EVALUATION DU PROJET D'OFFRE DE FORMATION

L'évaluation du Hcéres se conclut par un avis sur le projet (premier et second cycles) de l'établissement en matière d'accréditation pour la prochaine période

1.A

ÉVALUATION DU PREMIER CYCLE
(GRADE LICENCE)
DANS LE CONTEXTE DE LA LOI ORE

ÉVALUATION DU PREMIER CYCLE DANS LE CONTEXTE DE LA LOI ORE

Il est demandé :

- **Un dossier d'autoévaluation global de l'établissement sur sa politique premier cycle dans le contexte de la loi ORE.**
- **Une fiche d'indicateurs pour chaque formation de premier cycle conférant le grade de licence.**

Il n'est pas demandé de dossier aux formations du niveau licence, uniquement cette fiche d'indicateurs, certifiée par l'établissement.

Périmètre : Formations universitaires **conférant le grade de licence** (DNL, DNLP, DFG, orthoptie, audioprothèse, etc.).

DOSSIER PREMIER CYCLE

Dossier d'autoévaluation global de l'établissement sur sa politique premier cycle dans le contexte de la loi ORE.

Attendus: Politique et actions de l'établissement autour des six thèmes d'analyse suivants:

1. L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur
 2. La stratégie et le cadrage de l'offre de formation
 3. L'accompagnement des étudiants vers la réussite
 4. La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés
 5. Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs
 6. L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation
- **Document « Sommaire du dossier d'autoévaluation de l'établissement sur son 1^{er} cycle », Trame non exhaustive.**
 - **Déposer le dossier sur la plateforme d'échanges PELICAN au plus tard le 11 septembre 2020. La plateforme sera accessible dès 1^{er} juin 2020.**

FICHE FORMATION PREMIER CYCLE

Une fiche d'indicateurs pour chaque formation de premier cycle conférant le grade de licence.

- **Document « Synthèse de l'autoévaluation d'une formation de premier cycle universitaire conduisant à un grade de licence »**

La fiche est un ensemble de données. Elle demande à la formation 1) de s'auto-positionner en matière d'avancement et de maturation d'objectifs de qualité, 2) de fournir des indicateurs chiffrés de la formation,

- **L'établissement doit fournir sa propre définition des degrés de 1 à 5 utilisés pour l'auto-positionnement.**
- **Déposer les données, certifiées par signature électronique de l'établissement, au plus tard le 11 septembre 2020. Les modalités du dépôt seront précisées au 1^{er} trimestre 2020.**

DEGRÉ D'AVANCEMENT DES OBJECTIFS DE QUALITÉ (1/2)

Première partie : La formation – Exemples d’item (16 items)

Réf. formation conférant grade licence	Objectifs de qualité	1	2	3	4	5	Éléments de preuve pouvant être demandés à la formation	Commentaires
2.1 5.1	Expression des attendus et des modalités d'accès à la formation dans Parcoursup						Fiche d'informations sur la formation publiée dans Parcoursup	
1.1 1.2	Mise en place d'actions d'information sur l'offre de formation						Description des actions, les publics cibles et les flux concernés	
4.1 4.4	Réalité d'une équipe pédagogique diversifiée et adaptée aux objectifs						Composition de l'équipe pédagogique	
4.2 5.4	Mise en place effective d'un conseil de perfectionnement						Composition du conseil et comptes rendus des réunions de l'année	

DEGRÉ D'AVANCEMENT DES OBJECTIFS DE QUALITÉ (2/2)

Deuxième partie : La pédagogie – Exemples d’item (13 items)

Réf. formation conférant grade licence	Objectifs de qualité	1	2	3	4	5	Éléments de preuve pouvant être demandés à la formation	Commentaires
3.1	Réalité d’une spécialisation progressive						Maquettes des parcours de la formation	
3.1 3.7	Mise en place de parcours personnalisé associé à des contrats pédagogiques de réussite						Exemples de contrat pédagogique	
3.3 4.4	Mise en place d’une approche par compétences						Référentiel de compétences de la formation et liens avec les UE	

INDICATEURS

Trois tableaux d'indicateurs Valeurs moyennes en cohérence avec les documents associés au degré d'avancement des objectifs de qualité

Indicateurs de caractérisation de la formation <i>à considérer pour le cycle</i> (16 items)	Valeur	Commentaires
--	--------	--------------

Indicateurs globaux sur les effectifs et les diplômés pour le cycle (8 items)	2017-2018	2018-2019	Commentaires
--	-----------	-----------	--------------

Indicateurs de première année du cycle (9 items)	2017-2018	2018-2019	Commentaires
Indicateurs de présence des néo- bacheliers			
Indicateurs de réussite pour les néo- bacheliers			

EVALUATION DU PREMIER CYCLE DANS LE CONTEXTE DE LA LOI ORE

Processus d'évaluation par le Hcéres

Un comité d'experts est en charge de l'évaluation de la politique et des actions de l'établissement sur le premier cycle.

Ce comité « premier cycle » dispose des documents déposés (dossier établissement + fiches des formations). Il n'évalue pas les formations, mais en auditionne certaines lors d'une visite dans l'établissement, et ceci afin de percevoir la réalité de terrain.

Il produit un rapport global qualitatif et quantitatif unique sur le premier cycle de l'établissement.

De manière exceptionnelle, l'établissement peut demander l'évaluation de formations jugées problématiques. Celles-ci doivent alors fournir un dossier complet qui sera analysé par un comité d'experts ad-hoc.

LA VISITE PREMIER CYCLE

Visite du comité « premier cycle » dans l'établissement

Le comité se déplace dans l'établissement (2-3 jours)

- pour auditionner l'institution (première journée),
- pour auditionner certaines formations de premier cycle (20 à 25%).

La liste des formations auditionnées est déterminée conjointement et collégalement par l'établissement et par le comité d'experts, en fonction des attentes des uns et des autres. Cette liste doit refléter la diversité des formations dans ce premier cycle.

Chaque audition s'appuiera sur les indicateurs de la formation, sur des éléments de preuve et sur les critères du référentiel Hcéres pour l'évaluation d'une formation conférant le grade de licence.

➤ **Toute l'information sur le portail du Hcéres :**

<https://www.hceres.fr/fr/evaluation-des-formations-0>

1.B

EVALUATION DU DEUXIÈME CYCLE (GRADE MASTER)

EVALUATION DU SECOND CYCLE (GRADE MASTER)

Il est demandé :

- **Un dossier d'autoévaluation par champ de formations,**
- **Un dossier d'autoévaluation pour chaque formation de second cycle conférant le grade de master.**

Un champ de formations est un ensemble cohérent de formations de niveau master, reflet de la stratégie de l'établissement en matière de deuxième cycle. La présentation de l'offre de formation master en champs de formations est définie par l'établissement, à sa convenance.

Périmètre : Mentions conférant un grade de master : le diplôme national de master, incluant les masters MEEF, les DFA de santé, le diplôme d'Etat de maïeutique, le diplôme d'orthophonie, etc.

(Hors Cti et CEFDG).

EVALUATION DU SECOND CYCLE

Un dossier d'autoévaluation par champ de formations,

Attendus :

1. Une explicitation de **la politique de formation** pour ce champ de formations. Cette partie, issue de la direction du ou des établissements concernés, précise les enjeux, les appuis institutionnels et les perspectives pour ce champ de formations.
2. Une **présentation** du champ (intitulé, liste des mentions, le cas échéant les autres formations impliquées, les autres établissements impliqués, les co-accréditations, etc.).
3. Une **autoévaluation bilan et perspectives** du champ de formations dans la stratégie de l'établissement et du site (Finalité, positionnement, pilotage, dispositifs opérationnels)

Voir la documentation du Hcéres pour le plan du dossier

EVALUATION DU SECOND CYCLE

Un dossier d'autoévaluation pour chaque formation de second cycle conférant le grade de master.

Attendus :

- L'autoévaluation de la formation
 - au niveau de la mention et non des parcours,
 - en relation avec le *Référentiel Hcéres pour l'évaluation d'une formation de deuxième cycle conférant le grade de master*:
 - La finalité de la formation ;
 - Son positionnement dans l'environnement ;
 - Son organisation pédagogique ;
 - Son pilotage ;
 - Ses dispositifs d'assurance qualité.
 - assortie des perspectives d'amélioration et/ou d'évolution envisagées.
- des données quantitatives relatives à la formation (UE, équipe de formation, effectifs et diplômés, insertion professionnelle et poursuite d'étude, supplément au diplôme)

EVALUATION DU SECOND CYCLE (GRADE MASTER)

Processus d'évaluation par le Hcéres

1. Un comité d'experts est en charge de l'évaluation d'un champ de deuxième cycle et de toutes les formations de master qu'il rassemble. Le comité évalue toutes ces formations.
2. L'évaluation se fonde uniquement sur les dossiers d'autoévaluation. Le comité produit son rapport d'évaluation sur le champ, incluant des fiches d'évaluation pour les formations.

Un panel des experts utilisés se déplace ensuite dans l'établissement (1 jour) afin de discuter des points problématiques dans l'objectif de préparer le projet de l'établissement. Il auditionne à la fois l'institution et les porteurs de formation.

ÉVALUATION HCERES DES FORMATIONS

EN AMONT, DES DEUX TEMPS BILAN (1.A ET 1.B)

Les établissements fourniront la liste de leurs formations accréditées, de premier et deuxième cycles, y compris masters MEEF (tous diplômes conférant le grade de licence et le grade de master), pour le **6 mars 2020 via un fichier en ligne sur le portail Hcéres « Formations2020.xls »**, à retourner à l'adresse formations@hceres.fr.

AFIN DE PERMETTRE AU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DES FORMATIONS :

- DE CALIBRER L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE D'ÉVALUATION ;
- DE CONSTITUER ET DE PROGRAMMER LES COMITES D'EXPERTS.

2. LE PROJET D'ACCREDITATION

LE PROJET D'ACCRÉDITATION

Un dossier unique d'accréditation par établissement

Le dossier d'accréditation présente le **projet d'offre de formation Licence (L), Licence professionnelle (LP) et Master (M)** (incluant les diplômes universitaires de santé et de paramédical valant grade de licence ou master) d'un établissement pour la prochaine période.

+ une fiche de présentation pour chaque formation future.

Il ne s'agit pas de fournir les maquettes des formations futures, mais les éléments permettant d'appréhender la structuration de la nouvelle offre, les évolutions et en particulier la prise en compte des conclusions de l'autoévaluation.

Ce projet doit s'inscrire dans la stratégie globale de l'établissement en matière de formation.

Accréditation pour la rentrée 2022 jusqu'à la rentrée 2027.

LE PROJET D'ACCRÉDITATION

Processus du Hcéres :

Un panel d'experts ayant évalué les premier et deuxième cycles de l'établissement construit un avis sur le projet d'accréditation et sur les formations proposées. Cet avis est fourni à l'établissement pour observations. L'avis et les observations sont transmis à la DGESIP pour les actes d'accréditation.

Dépôt des dossiers d'accréditation en avril 2021, retour des avis du Hcéres avant l'été 2021, pour un passage au CNESER et une accréditation par la DGESIP en Automne 2021.

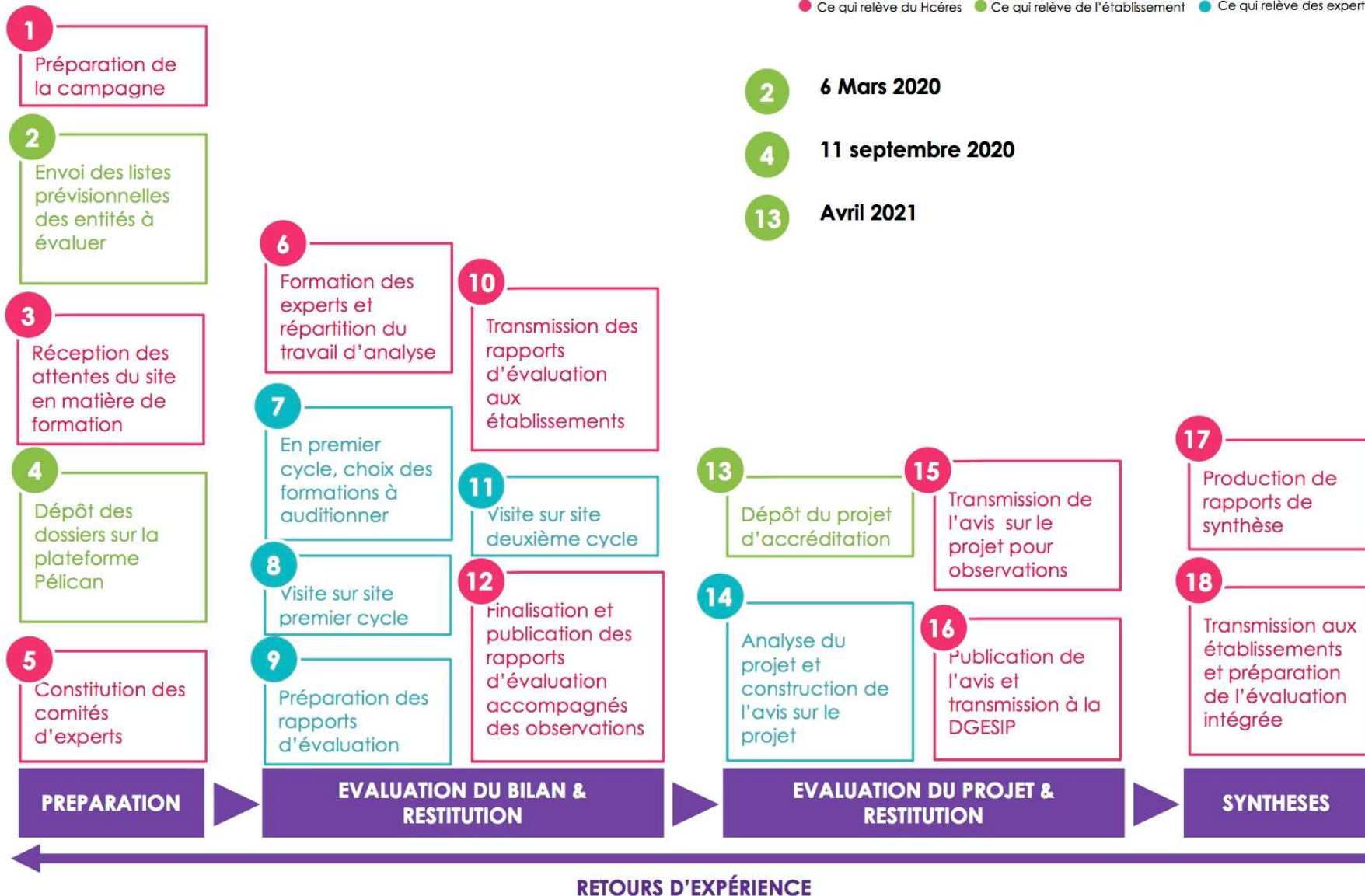
A compter du 1^{er} janvier 2021, « QUALIOPI® » devient la marque de certification QUALITÉ pour les opérateurs de la formation professionnelle. L'évaluation du Hcéres dispense de l'obligation QUALIOPI® mais ne vaut pas certification.

EVALUATION DES FORMATIONS VAGUE B

Décembre 2019



● Ce qui relève du Hcéres ● Ce qui relève de l'établissement ● Ce qui relève des experts



CONTACTS

Jean-Marc GEIB

Directeur du département d'évaluation des formations,
jean-marc.geib@hceres.fr, tel 01 55 55 96 63

Françoise d'EPENOUX

Chef du département d'évaluation des formations,
francoise.depenoux@hceres.fr, tel 01 55 55 81 80

Françoise YOUM

Coordinatrice du département d'évaluation des formations,
francoise.youm@hceres.fr, tel 01 55 55 64 75



hceres.com

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)